

Commune de CHABRILLAN

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 8 – 10/11/2020

Lieu : Salle polyvalente		Heure : 20h30	
Rédacteur(s) : Justine FALZON / Sonia BOURDELIN		Date de rédaction : 12/11/2020	
Objet :		Conseil municipal du 10/11/2020	
Statut du document :		VA (AV : à valider, VA : validé, SV : sans validation, DIFF : diffusé)	
Participants : 13		13 présents + 1 procuration	
Nom Prénom	Fonctions	Présent	Commentaire
Cyrille VALLON	MAIRE	O	
Dominique ARDOUVIN	1 ^{er} Adjoint	O	
Myriam SEILER	2 ^{ème} Adjoint	O	
Ludwig BLANC	3 ^{ème} Adjoint	O	
Danielle BARNIER	4 ^{ème} Adjoint	O	
Sonia BOURDELIN	Conseillère	O	
Sébastien BRUNET	Conseiller		Absent
Alain CHAMBON	Conseiller		Absent
Tomás DE LA GUARDIA	Conseiller	O	
Pascale DESBRUN	Conseillère	O	
Isabelle GUÉRIN	Conseillère	O	
Brice LIOTARD	Conseiller	O	
François LIOTARD	Conseiller	O	
Rémi NOHARET	Conseiller	O	
Stéphanie PONCE	Conseillère	O	Secrétaire de Séance

Points préparatoires

Mme Stéphanie Ponce se propose comme secrétaire de séance.
Cette proposition est acceptée par les présents.

Approbation du compte rendu du conseil précédent à l'unanimité

Monsieur le Maire demande l'ajout de 1 délibération : autorisation d'une demande de subvention FIPD

Ajouts de points aux questions diverses

1 : Taxe d'aménagement

Monsieur le Maire rappelle que pour financer les équipements publics de la commune, la Taxe d'Aménagement (TA) a été créée en 2010 pour remplacer la taxe locale d'équipement (TLE) et la participation pour aménagement d'ensemble (PAE) et la Participation pour Voirie et Réseau (PVR) au 1^{er} janvier 2015.

Monsieur le Maire rappelle également que le taux de la TA peut varier entre 1 et 5% et que par délibération du 26 novembre 2014, la Commune de Chabrillan a fixé son taux de taxe d'aménagement à 3.5% sur l'ensemble du territoire communal.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, décide.

- **DE MAINTENIR** une Taxe d'Aménagement (TA) à 3,5 % au 1^{er} janvier 2021 sur la Commune de Chabrillan.

Délibéré à l'unanimité

2 : Lancement de la démarche subvention Palulos (rénovation des logements communaux)

Monsieur le Maire rappelle la nécessité d'entreprendre des travaux de restauration des 7 logements communaux locatifs de la Commune de Chabrillan.

Pour réaliser cette opération, il propose de solliciter :

- SOHILA pour la maîtrise d'ouvrage

Les frais d'assistance de Soliha pour les 7 logements est de 3 080€ HT Soit 3 696€ TTC (528.00€/logements)

- L'agrément de l'Etat au titre de la PALULOS.

L'octroi de cet agrément engagera la commune à signer une convention avec l'Etat.

- **L'aide du Conseil Départemental** consécutive à l'agrément PALULOS.

Le Conseil Municipal, après discussion, approuve la présente délibération à l'unanimité.

Délibéré à l'unanimité

3 : Demande de subvention au titre du FIPD (fonds interministériel de prévention de la délinquance) Sécurisation des écoles

Monsieur le Maire propose de réaliser des travaux de sécurisation sur les deux écoles, en bénéficiant d'une subvention du FIPD

Monsieur le Maire présente plusieurs devis pour un montant total de 37 251.00 € HT pour des travaux de maçonnerie, portails, menuiserie, vidéoprotection et automatisme.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité de :

- **RETENIR** le montant de 37 251.00 € HT pour estimation budgétaire des travaux à engager
- **SOLLICITER** la Préfecture de la Drôme une demande de subvention au titre du FIPD
- **MANDATER** Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce projet.

Délibéré à l'unanimité

Fin des délibérations à 22h05

Questions diverses

- Projet d'école

Il est proposé de lister les intangibles pour la lettre de mission du CAUE, dans le cadre de la mission qui leur serait confiée pour une étude prospective GRANE / CHABRILLAN.

La liste suivante est établie :

- Une école à Chabrillan dans le centre du village ou à proximité
- 2 classes ou plus, avec une cantine, un périscolaire
- Une troisième classe éventuellement, en accueillant si nécessaire des enfants de Grâne
- Schéma plus mutualisé avec Grâne ? A proposer et échanger
- Objectif : accueillir tous les enfants
- Souhait de la population de regrouper classes et cantine lors des réunions précédentes : plus fonctionnel
- Limiter à 6 mois la réflexion
- Garder une cantine associative
- Que les enfants soient bien : quelle école pour demain ?
- Visites d'autres écoles : St Auban sur Ouvèze ?

- Eau potable

Sondage reporté / Sources baissent : général dans la région / convention pour groupement d'achat en cours

Problèmes de qualité de l'eau, sols argileux, nappes de surface,

Aide aux récupérateurs d'eau privés : à communiquer : [https://www.calculeo.fr/ Subventions/ Recuperateur-d-eau-de-pluie](https://www.calculeo.fr/Subventions/Recuperateur-d-eau-de-pluie)

- Espace jeux : Inspection DEKRA => en attente rapport
- Document unique
- Projet de journal: Mené par Pascale DESBRUN
- 11 novembre : cérémonie 11h demain interdite au public limitée à 8 personnes (maire, maître de cérémonie Guy, porte-drapeau, représentant militaire, représentante Amis CHABRILLAN, 2 pompiers,
- Chocolats de fin d'année des anciens : en cours
- Programmation des prochaines commissions :
 - o Commission générale
 - o Budgets

Prochain conseil municipal le mardi 8 décembre à 20h30

Séance levée à 23h58